



## Anrnaque pompe à chaleur vision&conseils

Par **Selulith**, le **01/04/2011** à **13:29**

Bonjour, rnMa mère à reçu un démarcheur de Vision&Conseil (partenaire de bleu ciel EDF) il y a 1an et demi, après une discussion de plus de 4h par ce vendeur sur les avantages d'une pompe à chaleur air/eau (économie d'énergie, sûreté du contrat grâce à EDF,...), elle a signé le contrat et souscrit un prêt de 14500euro (chez EDF), mais cette pompe a été mal installée par les ouvriers de Vision&Conseils, la pompe à chaleur est bancale à l'extérieure de la maison, et à peine attaché à son socle de béton qui lui même n'est pas plat et un trou pour passer les cables dans son mur intérieur/extérieur de la maison n'a pas été rebouché , du fait de cette mauvaise installation, elle a vue sa facture d'électricité quadruplée cette dernière année. Pensant que les travaux n'étaient pas fini, mais ne voyant plus les ouvriers venir, elle n'a pas cessé de relancé l'entreprise depuis 1an pour que celle ci fasse quelque chose, la société Vision&Conseils la balade de conseiller en conseiller, lui donne des rendez vous fictif et joue même sur la corde affective en lui disant que la personne en charge de son dossier à eu un cancer ou que son père est décédé, c'est pour cela que les démarches n'avancent pas. J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire pour que la société Vision&Conseils respecte l'engagement qu'ils ont prit vis à vis de ma mère et si EDF avait une part de responsabilité dans cette histoire, car ils sont partenaire de ce groupe et que le prêt à été signé chez eux, sous leur nom. Je vous remercie de toute l'attention et de l'aide que vous nous apporterez.